

L'or suisse et la dette des pays les plus pauvres

IL Y AVAIT un espoir lorsque la Suisse, en 1992, a adhéré au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale, après un vote clair du peuple: l'espoir de faire entrer les problèmes du développement dans le débat public suisse et d'influencer de l'intérieur les institutions de Bretton Woods. Avec quelque lyrisme, DP, dans le numéro spécial consacré à cette campagne (n° 969, octobre 1989) revendiquait de «nouveaux droits civiques internationaux». Le résultat n'est pas à la mesure de l'attente. Que font nos représentants à Washington? Quand le Parlement en débat-il? Où est l'intérêt critique des médias, de l'opinion? L'exercice des nouveaux droits est celui de l'abstentionnisme.

Bien sûr, la récession recentre sur les problèmes intérieurs et incite à une générosité bien ordonnée qui commence par soi-même. Les pays en développement sont perçus ou bien comme des concurrents à main-d'œuvre bon marché ou comme des pays qui s'enfoncent dans des guerres ethniques ou tribales. Qu'y peut-on? Naturellement cette résignation n'est pas acceptable.

Pour bien comprendre l'enjeu il faut savoir que la Banque mondiale et le FMI prêtent aux conditions du marché; ces institutions ne sont pas philanthropiques; elles n'acceptent ni moratoire ni rééchelonnement d'une dette. Les bénéficiaires de la Banque mondiale, qui s'approvisionne volontiers sur le marché suisse où les taux sont bas, sont substantiels. Mais ces exigences n'empêchent pas les pays pauvres d'être pauvres. Il a fallu en conséquence inventer d'autres instruments.

Ainsi la Banque mondiale alimente par ses bénéficiaires l'IDA qui accorde des prêts sans intérêts de longue durée, cinquante ans. Ainsi le FMI, contrairement à sa règle de travailler sur le court terme, a créé les FAS, prêts de longue durée, financés par la vente d'une partie de ses réserves d'or; puis,

comme cela ne suffisait pas, les FASR (facilité d'ajustement structurel renforcée!) destinés aux soixante pays les plus pauvres, la Chine et l'Inde ayant renoncé à y recourir. A côté des institutions multilatérales, les Etats ont consenti des prêts. Les créanciers se retrouvent dans le Club de Paris pour discuter report d'échéances, moratoire, etc. Enfin les impulsions viennent parfois des grandes puissances financières regroupées en formations diverses G5, G7, G10 (11) où figure la Suisse.

Tous ce dispositif n'empêche pas que certains pays sont au bout du rouleau de l'endettement. Il faut donc effacer une bonne part de leur dette et poursuivre des prêts ciblés. Le FMI voulait le faire en vendant une partie de ses réserves d'or. Il s'en est suivi une querelle technique. En fin de compte les pays riches, par décision individuelle, financeront ces nouvelles actions.

Mais l'enjeu est d'abord humain. En

Ouganda, par exemple, où l'espérance de vie est inférieure à quarante ans, un programme correct de santé coûterait par année soixante francs par habitant. L'Etat ne consent que quinze francs, mais doit consacrer huitante-cinq francs au remboursement de la dette (*Le Monde* 1.10).

La Suisse qui a choisi de privilégier les actions multilatérales a la possibilité

de prendre toute sa part des actions à entreprendre. La Banque nationale peut souscrire à des fonds spéciaux ou dans un effort international coordonné racheter des créances ou des titres émis par le FMI et dévalorisés par défaillance du débiteur. Le soutien aux monnaies fortes, notamment le dollar, lui a coûté des milliards sans l'ébranler tant ses réserves sont fortes. Le soutien aux actions du FMI et au désendettement ne serait qu'un centième du coût du soutien au dollar.

Mais où est le débat sur notre civisme international? AG

Le résultat n'est pas à la mesure de l'attente.

Que font nos représentants à Washington?

Quand le Parlement en débat-il?

Où est l'intérêt critique des médias, de l'opinion?

Quand un syndicaliste rencontre un autre syndicaliste...

Se connaître, se comprendre pour agir en commun par-dessus les frontières.

Ces frontières dont aujourd'hui le capital se moque, il est temps que les salariés les surmontent pour faire naître une solidarité régionale.

RÉUNIS DERNIÈREMENT à Meyrin près de Genève, ils étaient une centaine de militants de l'Ain, de la Haute-Savoie, du Valais, du canton de Vaud et de Genève, représentant treize syndicats français et suisses au premier forum du Conseil intersyndical de l'arc lémanique (CISAL). Après des exposés introductifs sur la mondialisation, l'exclusion et la réduction du temps de travail, les participants ont planché en groupes. Les thèmes à l'ordre du jour: création d'emplois; immigration, chômage et urbanisme; le temps de travail; salaire minimum et reconnaissance des qualifications; le rôle des services publics.

Tirer profit des expériences de chacun

Au-delà des questions abordées, une telle rencontre favorise le rapprochement de militants issus de cultures politiques et syndicales fort différentes. Tout au long du forum, on a senti une volonté réciproque de tirer profit des expériences de chacun, dans l'objectif commun de renforcer l'action syndicale. Apprendre de la pratique helvétique, qui certes connaît un déclin de la concordance mais qui continue de privilégier la négociation à l'affrontement; apprendre aussi des luttes en France, une société instable où prédominent en permanence les rapports de force et où l'affrontement précède en général la négociation.

Les débats ont révélé que l'apprentissage mutuel et le métissage syndical ne se réalisent pas d'un jour à l'autre, mais qu'ils exigeront des rencontres régulières. Quelques participants romands ont cru bon de fustiger ce qu'ils ont appelé la mollesse syndicale helvétique au nom de la combativité qu'ils prêtent à leurs collègues français. Les mêmes ont tenté de chercher l'équivalent helvétique des banlieues françaises et nié le rôle positif des organisations syndicales suisses dans l'intégration des travailleurs immigrés. Comme s'ils avaient besoin de noircir la situation de leur pays pour stimuler l'action syndicale. A l'inverse, l'évocation de différentes formes du revenu minimum d'insertion, récemment introduites dans des cantons romands, a alimenté la controverse qui oppose les

organisations syndicales françaises sur ce sujet.

Il s'agit là de péchés de jeunesse que le renouvellement régulier de ces rencontres devrait facilement faire disparaître. Par ailleurs le débat a révélé l'importance de relations plus étroites avec les milieux associatifs. La présence de ceux-ci lors du prochain forum devrait développer le mouvement déclenché par le CISAL vers une véritable concertation régionale élargie. *dm*

COÛTS DE LA SANTÉ

Des caisses qui calment le jeu

LA NOUVELLE LOI sur l'assurance-maladie (LAMal) doit contribuer à la maîtrise des coûts de la santé. Nombre d'assurés n'ont pas encore perçu cet effet voulu par le législateur. D'une part la majorité des cantons n'a pas joué le jeu en renonçant à une partie des subventions allouées par la Confédération. D'autre part il faut du temps pour que fonctionnent les mécanismes mis en place – planification hospitalière et concurrence notamment.

Pourtant une innovation instituée par la LAMal, la caisse de santé (HMO), fait la preuve de son efficacité. Les premiers résultats fournis par le Centre de santé de Zurich-Wiedikon en témoignent. Ce centre, le plus ancien de Suisse, annonce pour 1994 des coûts inférieurs de 34% à ceux d'un échantillon comparable de la ville de Zurich.

Le centre, qui regroupe 7200 assurés, veille à n'hospitaliser ses patients qu'en cas de nécessité et pour une durée justifiée. Résultat, des coûts abaissés de 40%. Même succès à propos des médicaments: 114 francs par membre et par année (1994) contre 281 francs pour le canton de Zurich et 297 francs pour la Suisse. La prescription systématique de produits génériques permet à elle seule une économie de 10%. Enfin le centre examine avec soin le besoin d'adresser les patients à des spécialistes.

Le médecin responsable du centre de santé de Zurich-Wiedikon prévoit des économies du même ordre de grandeur pour 1995 et des résultats meilleurs encore pour 1996. *jd*

Source: *Tages Anzeiger*, 13. 9. 1996

Rôle de l'Etat: le vent est-il en train de tourner?

La société Andersen SA vient de publier le rapport final sur son audit de l'Etat de Genève. Les résultats de l'exercice devraient susciter réflexion et discussion.

ON POUVAIT CRAINDRE le pire de l'audit global de l'Etat de Genève qui vient de s'achever par la publication du rapport final du mandataire retenu, la société Arthur Andersen SA: il trouve en effet son origine dans une initiative populaire, lancée par un comité «Halte au déficit» d'inspiration populiste et marginale de droite, qui fut combattue non seulement par la gauche qui y voyait une volonté de démantèlement de l'Etat, mais également par le gouvernement monocolor qui jugeait l'exercice inutile et à vrai dire désobligeant à son égard.

Virtuosité à éviter les pièges

Avec de telles prémices, l'exercice promettait d'être difficile. On ne peut qu'admirer la virtuosité des rédacteurs à esquiver les pièges qui les attendaient manifestement. Chaque critique ou proposition est soigneusement balancée par des compliments à l'égard des efforts déjà accomplis. Le consultant s'est refusé à manier la hache de la démagogie en posant comme premier principe, et cela change évidemment tout, un raisonnement «à prestations constantes» (là où la facilité aurait été d'épingler les prestations supérieures à la moyenne des collectivités comparables). Autre caractéristique significative: la pleine reconnaissance de la spécificité du politique, alors que l'on re-

doutait évidemment la réduction au fonctionnement d'une entreprise. La démarche a probablement consisté en tout premier lieu à se demander qui était véritablement le client, et à en conclure que ce n'était pas le comité d'initiative, ni même le Conseil d'Etat, mais bien le peuple genevois qui avait approuvé l'initiative le 25 juin 1995.

Le résultat, c'est la proposition d'ouvrir un grand chantier de la reconstruction de l'Etat – un Etat plus proche des gens et orienté sur ses prestations et non sur ses moyens, dans le droit fil de ce que nous présentions dans la brochure «Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat» (voir encadré) – en mettant à plat les rapports entre les institutions, entre le canton et les communes et plus fondamentalement entre le politique et l'administration. Certains pourront y voir un tissu de truismes, de portes ouvertes enfoncées, voire une simple pompe aux mandats futurs en vue de mettre en œuvre les propositions esquissées. Les autres se consoleront rapidement du fait qu'il faille la légitimité d'un mandataire extérieur professionnel (et 5,5 millions) pour formuler clairement un diagnostic sur lequel il devrait y avoir un accord général pour systématiser, en leur donnant une nouvelle fraîcheur, des propositions simples et connues qui méritent discussion et décision, et décrire avec une autorité sereine un plan d'action qui devrait résulter du simple bon sens.

L'heure des réformistes

Reste à savoir qui saisira la balle au bond. Le Conseil d'Etat peut persister dans la bouderie et refuser la fin de la politique politicienne, la droite préférer la fuite en avant dans les réductions d'impôts, la fonction publique continuer de craindre pour ses acquis, une certaine gauche se cantonner dans

la critique et la dénonciation. Mais ce pourrait aussi être l'heure des réformistes, car qui est mieux placé pour entreprendre la reconstruction de l'Etat que ceux qui y croient, non comme une fin en soi, mais comme l'instrument nécessaire de l'organisation d'une société démocratique? *fb*

Médias

DÈCÈS À BÂLE du journaliste Oskar Reck dont la vie ne fut pas facile. Ce radical militant a fini par devenir un libéral, très radical dans sa manière de juger la politique et les politiciens. L'avis mortuaire de la famille: «Toute sa vie il s'est efforcé de comprendre et de rendre compréhensible ce qu'il avait compris».

LES ÉDITIONS EN langue étrangère du *Monde Diplomatique* ne contiennent que l'essentiel de l'édition française. Exemple: l'édition d'octobre en allemand (*Woz + Tageszeitung-Taz*) compte 24 pages, et l'édition française en a 32.

LA *SONNTAGS-ZEITUNG* vient de joindre à son édition dominicale de fin septembre un «netguide.ch» avec, en particulier, une liste des «Home-Pages» suisses de A-Z.

PUBLICATION DU DEUXIÈME volume de *l'Histoire de la presse* par M. Ernst Bollinger. Il s'agit du volume 31 des *Travaux de l'Institut de journalisme et des communications sociales de l'Université de Fribourg*. Consacré à l'âge d'or de la presse à gros tirages, il parle en particulier de la presse de boulevard en Suisse et n'oublie pas *Actualis* qui n'a pas pu s'imposer pendant la guerre, mais a néanmoins ouvert la voie aux tentatives ultérieures. Ce livre est en allemand... *cfp*

Les socialistes, en particulier, devraient se réjouir de l'importance donnée à une démarche participative englobant l'ensemble de la fonction publique et la société civile et/ou des propositions tendant à doter de moyens autonomes le Grand Conseil, à créer une Cour des comptes indépendante et à introduire dans la législation genevoise le droit à l'accès aux informations détenues par l'administration, des revendications anciennes auxquelles se sont opposés jusqu'ici les gouvernements successifs.

Le tiré à part «Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat» peut être obtenu auprès de la rédaction au prix de douze francs

Une prestation sociale contre

Le revenu minimum d'insertion (RMI) institué en France par le gouvernement de Michel Rocard en 1988 a servi de modèle à plusieurs réformes introduites dans différents cantons. Dans une série d'articles à partir de cette semaine, DP se propose de décrire ce qui fait l'originalité du «revenu minimum contractualisé», d'en analyser les succès et les échecs et d'en discuter l'impact à la fois sur le monde de l'emploi et sur le champ de la politique sociale.

EN BONNE THÉORIE socio-économique, chacun assure sa subsistance et celle des siens par une activité lucrative. Dans les circonstances particulières où cela n'est pas possible, un système d'assurance ou de prestations étatiques fournit un revenu de substitution jusqu'au retour à la normale (guérison, fin d'une période de chômage ou achèvement du service militaire). Par ailleurs, une forme d'assistance est octroyée dans les situations, forcément marginales, où le schéma théorique ne s'applique pas.

Le RMI contre l'exclusion

Vous vous souvenez des «nouveaux pauvres» et des restos du cœur? Les Français ont un certain talent pour trouver des étiquettes frappantes qui donnent une identité palpable à une réalité diffuse, et la transforment en objet social et politique. Les années 80 ont été vécues comme la fin d'une société où l'activité lucrative est la règle et le chômage une exception temporaire, une soudure entre deux emplois: désormais, nombre de chômeurs épuisent leur droit à un revenu de substitution sans avoir retrouvé d'emploi et nombre de jeunes ne parviennent même pas à obtenir un premier emploi. Outre le problème matériel, de subsistance, que cela pose évidemment, c'est aussi l'exclusion sociale liée à ce phénomène que le gouvernement socialiste français a voulu combattre en apportant une réponse originale et bien dans l'esprit rocardien: le RMI.

La caractéristique principale du RMI, ce qui en fait la nouveauté dans la palette déjà riche des instruments de la politique sociale, c'est qu'elle combine une prestation unilatérale classique (une allocation, financée par l'Etat central) avec l'organisation de mesures d'insertion (à la charge des départements, qui ont l'obligation d'y consacrer un montant égal à 20% des allocations versées par l'Etat) qui donnent lieu à un contrat individuel entre les services sociaux et le destinataire de l'allocation: c'est ce que nous appelons ici le revenu minimum contractualisé, par opposition aux mécanismes anglo-saxons qui connaissent depuis longtemps déjà des prestations financières versées à quiconque ne dispose pas du minimum vital (revenu minimum garanti).

En Suisse, ce que l'on appelle l'assistance (considérée comme remboursable ultérieurement par le bénéficiaire, même si cela est rarement exigible, et qui se distingue des prestations codifiées sous forme de droits individuels) ne relève pas de la Confédération mais bien des cantons, voire des communes; jusqu'à l'institution d'un concordat intercantonal sur l'assistance au lieu de domicile, l'indigent en était réduit à regagner sa commune d'origine. Si la Suisse peut se flatter d'ignorer des situations d'extrême pauvreté courantes dans des pays comparables, c'est probablement à sa petite taille, à la proximité de son tissu social, corollaire de la densité de son contrôle social, qu'elle le doit.

Il faut d'ailleurs préciser que, en bonne subsidiarité, c'est d'abord à la famille de celui qui n'est pas en mesure de subvenir à ses besoins d'y pourvoir; c'est ce que l'on appelle en droit civil l'obligation alimentaire. Dans sa variante spontanée, c'est une réalité statistiquement non définie, probablement d'autant mieux vécue qu'elle est courte, et certainement en voie de disparition au fur et à mesure que progressent l'individualisme et l'anonymat qui empêchent d'y faire appel comme de la proposer; c'est cependant une tradition encore aussi vivace qu'efficace dans certaines communautés, comme par exemple les réfugiés vietnamiens. Dans sa variante institutionnelle, l'obligation alimentaire permet aux services sociaux de se retourner vers la famille pour se faire rembourser une partie de leurs prestations (frais d'hospitalisation ou d'hébergement dans un établissement médico-social, par exemple).

Au demeurant, le contenu et les modalités de l'assistance varient fortement d'un endroit à l'autre, de l'aide en nature (du bois en hiver) à la prestation financière (et du remboursement sur justificatif à l'allocation forfaitaire), de la demande individuelle à l'autorité communale, éventuellement examinée par une commission où tout le monde se connaît, à l'«ouverture d'un dossier» dans l'anonymat d'un service social urbain. La référence sous-jacente est évidemment qu'il existe un minimum vital dont chacun doit disposer. Dans un arrêt récent, le Tribunal fédéral vient d'ériger au rang de droit constitutionnel non écrit le bénéfice

l'exclusion

de l'assistance, sans pour autant en délimiter véritablement le contenu. En ce domaine, les références courantes sont le régime fédéral des prestations complémentaires à l'AVS-AI et les normes émises par Conférence suisse des institutions d'aide sociale (CSIAS) en fonction de la typologie des ménages (voir encadré). A la suite de démarches parlementaires, le Département fédéral de l'intérieur a institué une commission pour réfléchir à l'instauration d'un minimum vital dans l'ordre juridique suisse.

Là aussi, le passage d'une collection de situations individuelles à une nouvelle réalité sociale a conduit à une transformation, à une institutionnalisation, des modalités de l'aide. C'est particulièrement vrai pour une situation clairement définie, celle des chômeurs ayant épuisé (ou risquant d'épuiser) leur droit à l'assurance chô-

mage. Tous les cantons ou presque, ont mis rapidement sur pied des programmes d'occupation de six mois qui ont l'avantage de recréer des droits à l'assurance chômage: si l'on peut s'interroger sur l'efficacité et la cohérence d'un tel système, il contente tout le monde: les chômeurs qui voient leur situation financière plus ou moins assurée et les cantons qui s'évitent des frais importants, les chômeurs «en fin de droit» relevant de l'assistance. Mais ce système «perpétuel» va cesser avec l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions fédérales dès le 1er janvier 1997. Il faudra totaliser douze mois d'activité salariée pour recréer un droit à l'assurance chômage.

Les cantons ont dû imaginer des solutions, la composition de la clientèle de l'aide sociale changeant avec l'arrivée de personnes sans revenus, mais ayant logement, famille, capacités pro-

fessionnelles, etc. Les dispositifs mis en place doivent tous faire face à la difficulté de passer d'un système d'assurance, donc basé sur l'ancien revenu, à un système d'aide sociale, donc calculé selon les besoins effectifs. La «chute» peut être brutale, surtout pour les personnes sans enfant.

Finalement, l'augmentation du chômage aura eu pour effet de donner à l'aide sociale quelques moyens pour satisfaire ses ambitions légitimes. Ne disposant jusqu'alors que de personnel et d'argent à distribuer, elle commence à pouvoir gérer des budgets destinés à faciliter la réinsertion de ses «clients». Nombre d'assistants sociaux suivent d'ailleurs avec intérêt le développement des offices régionaux de placement, qui sont organisés de manière très professionnelle et qui disposent de moyens et de budgets beaucoup plus importants. *fb*

Systemes d'aide aux chômeurs en fin de droit

Canton	Système	Destinataires	Base de l'aide	Pour 2 adultes et 2 enfants	Régime d'aide préalable	Durée et conditions
Vaud	Revenu minimum de réinsertion	Personnes sans emploi n'ayant pas ou plus droit à l'indemnisation LACI	Normes CSIAS + supplément de fr. 150.-	Fr. 3866.- (inclus: loyer forfaitaire, électricité, télécom, supplément de fr. 150.-)	LACI	12 mois; renouvelable une fois; doit être renouvelé pour chaque programme de réinsertion; bilan annuel; non remboursable; non imposable
Genève	Revenu minimum cantonal d'aide sociale	Personnes n'ayant plus droit à l'indemnisation LACI	Forfait calqué sur l'aide sociale genevoise (supérieure aux normes CSIAS)	Fr. 2532.- (+ loyer selon bail maximum de fr. 1600.-, télécom)	Droit à un programme d'occupation cantonal succédant à la LACI	12 mois; renouvelable; contre-prestations: activité compensatoire; utilité sociale ou environnementale; formation professionnelle; contrat; non remboursable; imposable
Valais	Intégré dans la Loi sur l'intégration et l'aide sociale	Ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale	Aide sociale valaisanne (normes CSIAS)	Fr. 2075.- (+ loyer selon bail, électricité, télécom, fr. 250.- si contrat d'insertion)	Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (PO d'une année)	6 mois; renouvelable; contrat d'insertion; non remboursable; non imposable
Tessin	Intégré dans la Loi sur l'assistance sociale	Ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale	Aide sociale tessinoise (si contrat, max. de l'aide sociale pour la quote-part) (normes CSIAS)	Fr. 2075.- (+ loyer selon bail, électricité, télécom, fr. 250.- minimum si contrat d'insertion)	Aide financière individuelle basée sur 80% dernière indemnité LACI (90 indemnités)	Une année; renouvelable; contrat avec mesures de réinsertion; non remboursable; non imposable
Neuchâtel	Intégré dans la Loi sur l'action sociale	Ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale	Aide sociale (si contrat, max. de l'aide sociale, supérieure aux normes CSIAS)	Fr. 2140.- (+ loyer selon bail, électricité, télécom, 250.- si contrat d'insertion)	«Mesures de crise» pour certains chômeurs (PO de 6 mois)	Pas limité si contrat d'insertion; non remboursable; non imposable

Des universitaires et de l'opposition

Par Ada Marra, étudiante en SSP

Jean-Claude Favez et Jean-Daniel Delley ont essayé dans DP 1273 de systématiser les différentes dimensions de la restructuration (institutionnelle) et de la crise (identitaire) de l'Alma Mater.

J'aimerais surtout revenir sur la problématique de l'influence de la crise économique sur l'Université, en montrant que cette rhétorique s'inscrit dans un contexte social plus large. Je voudrais également mettre en avant les revendications de plusieurs centaines d'étudiants pour illustrer une réelle alternative de changement.

L N'EST PLUS de jour où l'on ne lit ou entend que l'Université en ces temps de crise doit elle aussi être solidaire et faire des sacrifices pour combler le déficit des collectivités publiques. Mais ce discours psalmodié occulte un fait qu'on ignore trop souvent ou qu'on ne veut pas entendre: la part du PIB que la Confédération investit dans la formation est de 1% (très inférieure par rapport à nos pays voisins); cette part demeure inchangée depuis les années 60. En d'autres termes, cela signifie que l'Université a déjà commencé depuis plusieurs décennies à faire des sacrifices, alors qu'il n'y avait pas de crise économique annoncée. En termes nominaux, les subventions n'ont pas augmenté, alors que le nombre d'étudiants n'a pas cessé de croître, ce qui revient en termes réels à baisser les prestations. C'est ici que se situe l'enjeu actuel et non dans une hypothétique réforme structurelle. Les menaces qui pèsent sur l'Université ne font que s'inscrire dans un courant plus large de changements culturels et normatifs amorcés dès les années soixante: la mise en application de ce qu'on appelle l'idéologie néolibérale et l'objectif qui la sous-tend, la rentabilité maximale.

Le «Dieu-Dollar» et la recherche

Comme on parle de privatiser les PTT-Télécom, on parle de privatiser l'Université, de lui octroyer une enveloppe budgétaire au mérite. Je vous laisse imaginer le tableau... Au-delà du problème que représente le choix des critères d'évaluation quant au montant accordé par l'Etat aux Universités, on peut se poser une question plus fondamentale: quelles sont les chances de développer une méthodologie scientifique quand ce sont des entreprises telles que Nestlé, Philip Morris et tout autre «Dieu Dollar» qui fournissent les fonds de la recherche! Aujourd'hui, il s'agit pour l'Université de réfléchir au rôle qu'elle veut tenir dans une société complètement dominée par les valeurs économiques. Il me semble que de tout temps et dans tous les pays de ce globe, à chaque fois qu'il y a eu risque de domination et de pensée unique, les intellectuels ont toujours eu le rôle d'opposants. Si à son tour l'Université baisse les bras, nous pourrions dire adieu à toute réflexion et formation.

D'ailleurs les premiers symptômes du réflexe hérisson sont là: face au programme d'économie imposé par le gouvernement vaudois, la solution trouvée est simple, efficace et mécanique, et évite toute tension: chaque fois qu'un professeur prend sa retraite on ne repourvoit plus sa chaire. Peu importe qu'il s'agisse d'une chaire essentielle dans la formation des étudiants! Il est évident aussi que les conditions d'études vont se dégrader puisque dans la plupart des facultés on taille à coups de hache dans les postes d'assistants. Quel avenir se prépare notre société si l'on forme de moins en moins bien les gens?

Je me permettrai de conclure en exposant brièvement les idées qu'un certain nombre d'étudiants ont élaboré tout au long de ces dernières années au sujet d'une Université intelligente. Nous sommes tous d'accord pour dire que ce qui enrichit c'est la diversité, la pluralité, l'ouverture vers le monde: pluralité des branches et des matières enseignées, mais aussi des «usagers» de l'Université. Ainsi, l'accès plus démocratique à la filière universitaire semble donc indispensable. C'est pourquoi les étudiants refusent le numerus clausus et les hausses des taxes d'inscription qui ne feraient que privilégier une partie de la population par ailleurs déjà avantagée mais minoritaire dans la société. En somme, nous réclamons une Université plus représentative des catégories sociales qui composent la société.

Les étudiants demandent aussi une révision de la Loi sur les bourses par trop restrictive et hors des réalités des conditions économiques des étudiants des années 90. Évidemment ce choix serait la manifestation que les autorités réfléchissent sur le long terme et non les yeux vissés sur l'horizon de la rentabilité. Malheureusement, force est de constater qu'aujourd'hui aucun des dirigeants, qu'ils soient politiques, universitaires ou économiques, ne semble vouloir prendre ces responsabilités qui finalement leur ont été confiées au moment de leur élection.

Voilà le véritable changement universitaire à opérer. Non pas au niveau de ses structures mais au niveau de ses composantes internes et idéologiques.

Ada Marra, étudiante en SSP

Pire qu'Italien: communiste!

DANS VOTRE NUMÉRO du 17 octobre 1996, Jacques Guyaz – dans un article sur les lauréats suisses des prix Nobel – décrit la carrière de Daniel Bovet, prix Nobel de médecine en 1957, dont l'origine suisse a été «oubliée» en Suisse pour des raisons bien différentes de son «italianité».

Dans les années 1960-70 Daniel Bovet passa à l'Institut de pharmacologie de Lausanne une à trois fois par an, soit pour participer aux travaux de rédaction de l'Encyclopédie Internationale de Pharmacologie (d'ailleurs créée et publiée par Robert Maxwell à Oxford), soit en route de Rome à Boudry/NE pour des visites à sa famille parentale. Daniel Bovet avait dans les années trente rejoint le groupe de recherche de Jacques Tréfouël à l'Institut Pasteur de Paris. Comme très jeune chercheur il avait participé à la découverte de l'activité antibactérienne du groupe sulfamide dans les sulfonamides colorés de F. Domagk – découverte à la base des médicaments sulfamidés antibactériens, des précurseurs des antibiotiques. Ce n'est qu'ultérieurement et après d'autres découvertes qu'il s'était occupé des antihistaminiques (H1) comme médicaments anti-allergiques.

«L'Italienne» que Daniel Bovet épousa à Paris – une collaboratrice de l'Institut Pasteur – était Mlle Nitti, la fille de Francesco Severio Nitti qui dans l'ère pré-fasciste (1919-1920) avait été président du Conseil des ministres italien (comme radical) et qui après la prise de pouvoir des

fascistes avait émigré avec sa famille à Paris, où il faisait partie du groupe d'émigrés italiens autour de la revue *Giustizia e libertà*. Déporté par l'occupant nazi en 1943, Nitti adhéra ensuite au parti communiste italien et devint sénateur en 1946: sa fille entra au parti en même temps que son père et est restée une militante communiste active pendant toute sa vie.

C'est ce fait qui donna à Daniel Bovet son «odeur rouge» qui n'a certainement pas été étrangère à son «oubli» en Suisse au cours de la «guerre froide». La position de Daniel Bovet dans la hiérarchie universitaire italienne des années 1960 n'a pas été brillante – et n'a jamais été celle que méritait un chercheur de son renom et lauréat du prix Nobel. Il est assez étonnant qu'au cours de ces années aucune tentative sérieuse de le ramener en Suisse n'ait été faite: nos dignitaires universitaires de l'époque étaient probablement des guerriers froids psychologiquement trop rigides pour y penser.

En passant par Lausanne, Daniel Bovet allait à Boudry, lieu d'origine d'un autre Suisse émigré deux siècles plus tôt, Jean-Paul Marat, l'«Ami du Peuple» de la révolution française, que n'ont jamais réclamé nos patriotes, même dans leurs textes «cocorico».

Georges Peters

Député au Grand Conseil vaudois
Prof. hon. à la faculté de Médecine
de l'Université de Lausanne

Dépendance liée à l'âge: une drôle de solidarité!

DANS DOMAINE PUBLIC du 19 septembre, sous la plume de Fabrice Ghelfi, on peut lire une proposition pour le moins dangereuse pour la solidarité et pour la dignité de la personne âgée.

M. Ghelfi veut restreindre la possibilité de choisir entre l'EMS et le maintien à domicile. Il veut en faire une décision administrative, où l'avis des gens n'a que très peu de place. Nous y voyons une atteinte à la dignité des personnes, un irrespect de leur autonomie, de leur volonté propre lors de décisions.

D'autre part, il propose de créer une assurance spéciale visant à couvrir le «risque dépendance»!...

Nous avons déjà dénoncé des propositions de ce type, de faire une assurance maladie spéciale pour les plus de 70 ans. Elles venaient d'autres milieux. Elles vont à l'encontre de tous les principes de soli-

darité, où les bien-portants paient pour les malades, etc... Cette proposition aurait pour effet d'annuler les progrès introduits par la nouvelle Loi sur l'assurance maladie, qui interdit les primes liées à l'âge. Va-t-on nous proposer une assurance spéciale pour les nourrissons, qui ont des contrôles médicaux nombreux, pour les différents corps de métiers, pourquoi pas une assurance pour chaque risque séparé?

Cette proposition (...) participe à l'image négative de la personne âgée, qui associe âge avec maladie, dépendance, coûts. Voyez un peu nos anciens sous un angle plus positif, voyez les connaissances qu'ils ont, qu'ils transmettent, le temps qu'ils consacrent aux autres, tout ce qu'ils apportent à la société!

Pour l'Avivo vaudoise:
Suzanne Sisto-Zoller

Oubliés...

DANS LA BIOGRAPHIE autorisée de Christoph Blocher, il y a un passage sur son séjour à Pampigny, en été 1959, comme valet de ferme chargé de s'occuper de l'écurie et de la porcherie. Il avait terminé son apprentissage d'agriculteur au printemps 1958 et suivi le premier des deux cours d'hiver de l'Ecole d'agriculture de Wülflingen. Ce séjour au pied du Jura lui a beaucoup plu et, comme il avait du temps libre, il a pu faire de l'équitation, ce qu'il a apprécié. Pendant son séjour, il a rencontré à diverses reprises son grand-oncle Eugène Blocher, président du Tribunal fédéral, qui habitait à Pully. Cet oncle était socialiste. Il a recommandé à son petit-neveu de faire des études de droit pour s'occuper de politique agricole.

Le livre contient une photo du jeune Christoph à cheval devant une ferme de chez nous, avec comme légende (trad.): «Pendant une pratique agricole à Pampigny, dans le canton de Vaud, en 1959.»

Source: Wolf Mettler, *Liebe Fraue und Manne...*, Meier Verlag Schaffhausen, 1995.

cfp

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp)

Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Charles-F. Pochon (cfp)

Le Débat: Ada Marra

Composition et maquette:

Claude Pahud, Françoise Gavillet,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Etudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9

L'Odyssée du salariat: de l'indignité à la noblesse d'Etat

La manifestation qui rassemblera les fonctionnaires à Berne le 26 octobre 1996 montrera un monde salarial dont les repères se fissurent. Ce défilé illustre les craintes des travailleurs pour leur statut, et celles, plus silencieuses, de ceux qui n'en ont plus. Les réponses données tant par l'Etat que par le monde économique à la menace pesant sur l'équilibre social ne suffisent pas. Le livre de Robert Castel a le mérite, par le récit de l'histoire du salariat, de ressusciter les discontinuités transversales de nos sociétés.

DU MONDE SALARIAL moderne émergent des zones indistinctes, fragmentées; contrat de travail à durée indéterminée, contrat de travail temporaire, stage de formation, programme d'occupation, bientôt emploi temporaire d'occupation, programme de réinsertion sociale ou professionnelle... C'est comme si la société salariale arrivée enfin à sa maturation vacillait sur ses fondements; son image apparaît brouillée. Aux réalités floues correspond un lexique adaptable à toute situation et à tout discours politique: fracture sociale, société à deux vitesses, exclusion, néolibéralisme, démantèlement des acquis sociaux...

Du vagabondage au salariat

Un sociologue français, Robert Castel, a tenté de renouer les fils distendus de cette histoire du salariat, en s'arrêtant sur ses «points de bascule», de mettre en lumière une mémoire collective ignorée, de «retracer le parcours de désaffiliation» qui a conduit à la fragmentation de notre société. «Désaffiliation», c'est le mot que Robert Castel préfère à «exclusion». Par l'analyse de la désaffiliation, il entend refaire le récit de la perte d'ancrage d'une partie de la population, depuis la période de la préindustrialisation jusqu'à aujourd'hui en passant par l'instauration puis la consolidation de l'Etat social.

Le salarié était au moment de la préindustrialisation au plus bas de l'échelle sociale. On tombait dans le salariat, comme dans un état honteux, quand on avait tout perdu, sa terre, son atelier, son étal. On vivait «au jour la journée», on vendait sa seule force de travail. Ce Quart-Etat était composé de ceux qui n'avaient que leurs bras à vendre, qui n'appartenaient à aucune

corporation, des «inutiles au monde».

L'accroissement des travailleurs salariés vers la fin du XVIIIe siècle pose un nouveau problème aux sociétés: si jusqu'ici l'assistance était surtout accordée aux personnes dans l'incapacité de travailler, force leur est de constater que la population salariale vit dans la plus grande indigence et que celle-ci représente une «vulnérabilité de masse» menaçante. Parallèlement à cette prise de conscience se produit une transformation de la conception du travail reconnue comme source de richesse. Castel montre qu'il y a un nouveau couplage: contrat de travail – libre accès au marché, contre l'ancien: tutelles corporatistes – monopoles commerciaux. Mais comment trouver un équilibre entre le marché et le travail? Comment échapper au risque de «dissociation sociale»?

L'Etat social n'existe pas, et la charité bien ordonnée ne peut pallier l'étendue du problème. Il faudra passer par le paternalisme patronal, par les révoltes réprimées et les luttes incessantes pour que se mette en place l'ébauche d'un système d'assistance-assurance et que la population salariale conquière enfin protection sociale et structure organisée.

De la quasi-exclusion à la vie sociale, le salariat a mis longtemps à acquérir une forme de propriété sociale, non seulement un droit au travail, mais un droit du travail dont la dimension contractuelle est le gage de son statut: une reconnaissance juridique du groupe arbitrée par l'Etat.

L'Etat social est donc notre héritage, Castel nous le montre sous toutes ses formes dans son récit; la question sociale actuelle est de gérer l'instabilité et la désaffiliation après la mise en place des systèmes de protection. Cette désaffiliation après les protections, malgré les protections, est à nouveau totalement inconnue pour nos sociétés. Y a-t-il quelque chose de commun entre les «inutiles au monde» d'avant et ceux qui actuellement sont décrochés des centres de la société, en flottaient permanente vers la réinsertion? Comment construire une figure de l'Etat social qui ne précipite pas l'effondrement du monde salarial? Comment assurer une protection sociale pour permettre l'inclusion de tous vers la citoyenneté?

gs

L'Université de Lausanne décerne un doctorat honoris causa au professeur français Robert Castel. Il prononcera une conférence sur la disparition progressive du travail comme facteur de lien social.

Conférence et débat: vendredi 25 octobre à 15h15, auditorio Juste-Olivier, BFSH1.

Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995